

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaients présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUAS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT, Mélanie MAIGNAN-NABUCET donnant procuration à Christiane BLINTZOWSKY.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-011 : MISE EN VENTE DU PRESBYTERE

Madame le Maire informe l'assemblée de la réflexion engagée sur le devenir des bâtiments communaux. En effet, la commune dispose de locaux inoccupés. Le projet de restructuration de la mairie se profile sur son site actuel. Les bâtis de la Grande Abbaye pourraient être destinés au tissu associatif.

En ce qui concerne le presbytère, aucune orientation spécifique ne se définit.

Par conséquent, il est proposé de mettre en vente la propriété cadastrée section AI 103 et 104 d'une superficie totale de 2 600 m².

La surface habitable, en l'état actuel, est de 155 m² ; le terrain jouxtant la bâtisse avoisine 2 455 m².

Plusieurs estimations du bien ont été réalisées, permettant ainsi de connaître sa valeur vénale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise en vente de la propriété communale cadastrée section AI 103 et 104 d'une contenance de 2 600 m²,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se référant à la cession de ce bien communal,
- **PRECISE** que l'acte de vente sera confié à l'étude notariale TROTEL - BLANCHARD-LE ROLLE - DROUVIN de Fréhel.

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaients présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT, Mélanie MAIGNAN-NABUCET donnant procuration à Christiane BLINTZOWSKY.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-012 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'AIRE DE CAMPING-CAR

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal des non-conformités relevées sur l'aire de camping-car au niveau de l'éclairage public.

Les travaux qui s'avèrent nécessaires portent sur le remplacement d'une lanterne, la fourniture et pose de bornes de raccordement dans le coffret sous le tableau de commande et le remplacement d'un disjoncteur de branchement. Leur montant est estimé à 1 843€ HT, soit 2 211.60€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'engager des travaux de remise en état de l'éclairage public sur l'aire de camping-car, tels que précisés ci-dessus et conformément au devis établi,**
- **PREND note du montant de la dépense qui s'élève à 1 843€ HT, soit 2 211.60€ TTC,**
- **AUTORISE Madame le Maire à engager la dépense,**
- **S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 de la commune.**

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUAS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT, Mélanie MAIGNAN-NABUCET donnant procuration à Christiane BLINTZOWSKY.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-013 : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ALLEE ROLAND BROUARD ET RUE DE LA ROCHE LOISEL

L'état de vétusté du réseau d'éclairage public allée Roland Brouard et rue de la Roche Loisel implique la remise en service du projecteur G818 d'une part et la rénovation de la commande T d'autre part. Ces travaux sont estimés par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor à 1 650€ HT. Conformément au règlement financier en vigueur, 60% du coût de l'opération sont à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la remise en état du réseau d'éclairage public allée Roland Brouard et rue de la Roche Loisel, conformément à la proposition établie par les services du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 1 650€ HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre),
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 de la commune.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaients présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT, Mélanie MAIGNAN-NABUCET donnant procuration à Christiane BLINTZOWSKY.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-014 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE 2018 POUR L'AMENAGEMENT DE CHAUCIDOU

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la politique de fonds de concours mise en place par l'agglomération au profit des communes. En effet, conformément à l'article L.5213-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 186 de la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Pour l'année 2017, des règles d'attribution propres à Dinan-Agglomération ont été définies.

Ce dispositif devrait être reconduit pour l'année 2018. La commune est invitée à déposer auprès des services de l'agglomération, un dossier de demande de fonds de concours pour un projet dont la réalisation devra impérativement se concrétiser au cours de l'année. Par conséquent, il est proposé de solliciter un financement communautaire pour l'aménagement de voie en chaucidou, entre le bourg et Pléhérel-Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE l'attribution du fonds de concours communautaire 2018 pour le projet d'aménagement en chaucidou de la liaison reliant le bourg à Pléhérel-Plage,**
- **AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de Dinan-Agglomération.**

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaients présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-015 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Conformément à l'article 17 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, le Trésorier doit relater, à travers le compte de gestion, les écritures prises en charge par ses soins au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur les résultats du compte de gestion du lotissement Les Ormes, du lotissement Domaine de la Grande Abbaye, de la Maison de Santé, du camping et de la Commune. Ce document, visé et certifié par l'Ordonnateur, doit être en conformité avec les écritures comptables produites par la collectivité au travers du compte administratif.

Pour l'exercice 2017, les comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve.

Les résultats de clôture (hors restes à réaliser) se déclinent de la façon suivante :

• <u>Budget Lotissement Les Ormes</u> :	Section de fonctionnement =	29 202.48€
	Section d'investissement =	- 105 307.72€
• <u>Budget Lotissement</u> <u>Domaine de La Grande Abbaye</u> :	Section de fonctionnement =	0.41€
	Section d'investissement =	50 939.79€
• <u>Budget Maison de Santé</u> :	Section de fonctionnement =	- 248.67€
	Section d'investissement =	- 556 307.79€
• <u>Budget Camping</u> :	Section de fonctionnement =	290 451.02€
	Section d'investissement =	53 896.37€
• <u>Budget communal</u> :	Section de fonctionnement =	1 642 172.77€
	Section d'investissement =	- 16 792.79€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE les comptes de gestion de l'année 2017 tels que présentés.**

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-016 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de soumettre les comptes administratifs 2017 du lotissement Les Ormes, du lotissement Domaine de la Grande Abbaye, de la Maison de Santé, du Camping et de la Commune au Conseil Municipal pour approbation.

Ces documents comptables retracent l'ensemble des mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la Collectivité au titre de l'exercice écoulé.

La commission de finances, réunie le 19 février dernier, a examiné les résultats de l'année 2017, tels qu'exposés ci-dessous :

LOTISSEMENT DES ORMES

	<u>BP + DM</u>	<u>CA 2017</u>	<u>% réalisé</u>	<u>Reste à réaliser</u>	<u>Total exercice</u>	<u>% réalisé</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>						
DEPENSES	243 413,76 €	105 307,72 €	43%	- €	105 307,72 €	43%
RECETTES	243 413,76 €	134 510,20 €	55%	- €	134 510,20 €	55%
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	29 202,48 €		- €	29 202,48 €	
<u>INVESTISSEMENT</u>						
DEPENSES	200 403,76 €	190 509,60 €	95%	- €	190 509,60 €	95%
RECETTES	200 403,76 €	85 201,88 €	43%	- €	85 201,88 €	43%
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	-105 307,72 €		- €	-105 307,72 €	

LOTISSEMENT DOMAINE DE LA GRANDE ABBAYE

	<u>BP + DM</u>	<u>CA 2017</u>	<u>% réalisé</u>	<u>Reste à réaliser</u>	<u>Total exercice</u>	<u>% réalisé</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>						
DEPENSES	1 775 663,52 €	941 645,93 €	53%	- €	941 645,93 €	53%
RECETTES	1 775 663,52 €	941 646,34 €	53%	- €	941 646,34 €	53%
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	0,41 €		- €	0,41 €	
<u>INVESTISSEMENT</u>						
DEPENSES	1 670 031,02 €	1 083 523,21 €	65%	- €	1 083 523,21 €	65%
RECETTES	1 670 031,02 €	1 134 463,00 €	68%	- €	1 134 463,00 €	68%
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	50 939,79 €		- €	50 939,79 €	

MAISON DE SANTÉ

	<u>BP + DM</u>	<u>CA 2017</u>	<u>% réalisé</u>	<u>Reste à réaliser</u>	<u>Total exercice</u>	<u>% réalisé</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>						
DEPENSES	21 660,00 €	14 348,67 €	66%	- €	14 348,67 €	66%
RECETTES	21 660,00 €	14 100,00 €	65%	- €	14 100,00 €	65%
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	-248,67 €		- €	-248,67 €	
<u>INVESTISSEMENT</u>						
DEPENSES	975 345,64 €	885 366,92 €	91%	77 095,84 €	962 462,76 €	99%
RECETTES	975 345,64 €	329 059,13 €	34%	75 380,00 €	404 439,13 €	41%
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	-556 307,79 €		-1 715,84 €	-558 023,63 €	

CAMPING

	<u>BP + DM</u>	<u>CA 2017</u>	<u>% réalisé</u>	<u>Reste à réaliser</u>	<u>Total exercice</u>	<u>% réalisé</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>						
DEPENSES	933 428,13 €	656 282,28 €	70%	- €	656 282,28 €	70%
RECETTES	933 428,13 €	946 733,30 €	101%	- €	946 733,30 €	101%
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	290 451,02 €		- €	290 451,02 €	
<u>INVESTISSEMENT</u>						
DEPENSES	350 953,13 €	111 991,67 €	32%	80 796,69 €	192 788,36 €	55%
RECETTES	350 953,13 €	165 888,04 €	47%	- €	165 888,04 €	47%
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	53 896,37 €		-80 796,69 €	-26 900,32 €	

COMMUNE

	<u>BP + DM</u>	<u>CA 2017</u>	<u>% réalisé</u>	<u>Reste à réaliser</u>	<u>Total exercice</u>	<u>% réalisé</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>						
DEPENSES	3 866 907,59 €	2 251 003,74 €	58%	- €	2 251 003,74 €	58%
RECETTES (dont excédent antérieur)	3 866 907,59 €	3 893 176,51 €	101%	- €	3 893 176,51 €	101%
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	1 642 172,77 €		- €	1 642 172,77 €	
<u>INVESTISSEMENT</u>						
DEPENSES	1 876 900,00 €	722 817,97 €	39%	135 340,56 €	858 158,53 €	46%
RECETTES (dont excédent antérieur)	1 876 900,00 €	706 025,18 €	38%	104 694,00 €	810 719,18 €	43%
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	-16 792,79 €		-30 646,56 €	-47 439,35 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2017 du lotissement Les Ormes, du lotissement Domaine de La Grande Abbaye, de la Maison de Santé, du Camping et de la Commune,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaients présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-017 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

La clôture annuelle d'exercice, compte administratif, permet de dégager les résultats de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le solde d'exécution de la section d'investissement fait l'objet d'un report dans cette même section.

Le résultat de la section de fonctionnement fait lui l'objet d'une décision d'affectation par le Conseil Municipal en tout ou partie, dans l'une ou l'autre des sections, en fonction des obligations ou des nécessités de financement de la section d'investissement :

- A minima, le cas échéant, obligation de couvrir le solde d'exécution négatif de la section d'investissement,
- Nécessité de couvrir les besoins de financement du programme d'investissement.

A cet effet, une partie du résultat de fonctionnement est affecté en section d'investissement au compte 1068. Le solde est reporté en section de fonctionnement.

Au titre de l'exercice écoulé, il en résulte les propositions suivantes :

LOTISSEMENT LES ORMES

Section d'investissement		
Dépenses	Déficit d'investissement (compte D001)	105 307.72€

Section de Fonctionnement		
Recettes	Résultat de fonctionnement reporté (compte R 002)	29 202.48€

LOTISSEMENT DOMAINE DE LA GRANDE ABBAYE

Section d'investissement		
Recettes	Excédent d'investissement (compte R001)	50 939.79€

Section de Fonctionnement		
Recettes	Résultat de fonctionnement reporté (compte R 002)	0.41€

MAISON DE SANTE

Section d'investissement		
Recettes	Couverture des besoins de financement d'investissement (chapitres 13 et 16)	556 307.79€

Section de Fonctionnement		
Dépenses	Résultat de fonctionnement reporté (compte D002)	- 248.67€

CAMPING

Section d'investissement		
Recettes	Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	70 000€

Section de Fonctionnement		
Recettes	Résultat de fonctionnement reporté (compte R 002)	220 451.02€

COMMUNE

Section d'investissement		
Recettes	Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	400 000€

Section de Fonctionnement		
Recettes	Résultat de fonctionnement reporté (compte R 002)	1 242 172.77€

Conformément à l'instruction de la comptabilité M14 réformée, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AFFECTE les résultats de l'exercice 2017 tels que proposés ci-dessus.**

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-018 : TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif, détermine les taux d'imposition de chacune des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, les taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

Les services fiscaux, par l'état n°1259, informent la collectivité de ses bases prévisionnelles ainsi que des allocations compensatrices d'exonération qui constituent la recette principale de la section de fonctionnement.

Christiane BLINTZOWSKY rappelle l'accord fiscal de fusion proposé par Dinan-Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017.

Afin de ne pas alourdir la charge fiscale des contribuables, la communauté d'agglomération a émis le souhait de lisser sur 3 années les taux d'imposition en proposant une neutralisation de ces taux au sein du bloc communal (commune et EPCI), le total taux communal et taux communautaire étant constant sur la période.

Pour rappel, les principes sont les suivants :

- Adoption d'abattements communautaires identiques sur tout le territoire de Dinan-Agglomération,
- Fraction départementale de la taxe d'habitation transférée à l'intercommunalité,
- Mécanisme d'intégration fiscale sur trois ans des taux communautaires,
- Mécanisme de neutralisation sur trois ans de la variation des taux d'imposition au sein du bloc communal (total taux communal + taux communautaire constants sur la période).

Aussi, pour l'année 2018, il vous est proposé les taux suivants :

Taxes	Commune 2018	Dinan-Agglomération	Consolidé 2018	Rappel consolidé 2017
T H	12,23 %	14,64 %	26,87%	26,87%
TFB	13,75 %	2,32 %	16,07%	16,07%
TFNB	26,88 %	9,39 %	36,27%	36,27%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE les taux suivants pour l'année 2018 :**

Taxe d'habitation :	12,23 %
Taxe foncier bâti :	13,75 %
Taxe foncier non bâti :	26,88 %

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joëlle TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-019 : BUDGETS PRIMITIFS 2018

Christiane BLINTZOWSKY soumet à l'assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2018. Les propositions, examinées par la commission des finances le 19 février dernier, se déclinent de la façon suivante :

LOTISSEMENT DES ORMES

		<u>BP</u>	<u>Report</u>	<u>BP + REPORT</u>
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chap. 011	Charges à caractères général	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 615,44 €	0,00 €	213 615,44 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	43 719,76 €	0,00 €	43 719,76 €
TOTAL DEPENSES		260 335,20 €	0,00 €	260 335,20 €
RECETTES (dont excédent antérieur)				
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté	29 202,48 €	0,00 €	29 202,48 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 307,72 €	0,00 €	108 307,72 €
Chap. 70	Ventes de produits fabriques, prestations de services...	122 815,00 €	0,00 €	122 815,00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €
TOTAL RECETTES		260 335,20 €	0,00 €	260 335,20 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	105 307,72 €	0,00 €	105 307,72 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	108 307,72 €	0,00 €	108 307,72 €
TOTAL DEPENSES		213 615,44 €	0,00 €	213 615,44 €
RECETTES (dont excédent antérieur)				
Chap.040	Opérations d'ordre de transfert entre section	213 615,44 €	0,00 €	213 615,44 €
TOTAL RECETTES		213 615,44 €	0,00 €	213 615,44 €

LOTISSEMENT DOMAINE DE LA GRANDE ABBAYE

		<u>BP</u>	<u>Report</u>	<u>BP + REPORT</u>
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chap. 011	Charges à caractères général	476 000,00 €	0,00 €	476 000,00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 926 222,66 €	0,00 €	1 926 222,66 €
Chap. 043	Opérations d'ordre intérieur de la section	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €
Chap. 66	Charges financières	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €
TOTAL DEPENSES		2 416 232,66 €	0,00 €	2 416 232,66 €

RECETTES				
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté	0,41 €	0,00 €	0,41 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 416 523,21 €	0,00 €	1 416 523,21 €
Chap. 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €
Chap. 70	Ventes de produits fabriques, prestations de services...	648 380,00 €	0,00 €	648 380,00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	344 329,04 €	0,00 €	344 329,04 €
TOTAL RECETTES		2 416 232,66 €	0,00 €	2 416 232,66 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 416 523,21 €	0,00 €	1 416 523,21 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL DEPENSES		1 566 523,21 €	0,00 €	1 566 523,21 €

RECETTES				
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	50 939,79 €	0,00 €	50 939,79 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 926 222,66 €	0,00 €	1 926 222,66 €
Chap. 13	Subventions d'investissement	7 120,00 €	0,00 €	7 120,00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	- €
TOTAL RECETTES		1 984 282,45 €	0,00 €	1 984 282,45 €

MAISON DE SANTÉ

		<u>BP</u>	<u>Report</u>	<u>BP + REPORT</u>
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté	248,67 €	0,00 €	248,67 €
Chap.011	Charges à caractères général	37 440,00 €	0,00 €	37 440,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	9,33 €	0,00 €	9,33 €
Chap. 66	Charges financières	5 302,00 €	0,00 €	5 302,00 €
TOTAL DEPENSES		43 000,00 €	0,00 €	43 000,00 €
RECETTES				
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	43 000,00 €	0,00 €	43 000,00 €
TOTAL RECETTES		43 000,00 €	0,00 €	43 000,00 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	556 307,79 €	0,00 €	556 307,79 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	25 340,00 €	0,00 €	25 340,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	1 744,00 €	744,00 €	1 000,00 €

Chap. 23	Immobilisations en cours	202 977,05 €	76 351,84 €	126 625,21 €
TOTAL DEPENSES		786 368,84 €	77 095,84 €	709 273,00 €

RECETTES				
Chap. 13	Subventions d'investissement	483 688,00 €	75 380,00 €	408 308,00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	300 965,00 €	0,00 €	300 965,00 €
TOTAL RECETTES		784 653,00 €	75 380,00 €	709 273,00 €

CAMPING

		<u>BP</u>	<u>Report</u>	<u>BP + REPORT</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
DEPENSES				
Chap. 011	Charges à caractères général	158 100,00 €	0,00 €	158 100,00 €
Chap. 012	Charges de personnel et frais assimilés	301 500,00 €	0,00 €	301 500,00 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	22 500,00 €	0,00 €	22 500,00 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	117 366,92 €	0,00 €	117 366,92 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 600,00 €	0,00 €	20 600,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	283 000,00 €	0,00 €	283 000,00 €
Chap. 66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES		904 066,92 €	0,00 €	904 066,92 €

RECETTES				
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté	220 451,02 €	0,00 €	220 451,02 €
Chap. 013	Atténuations de charges	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Chap. 73	Impôts et taxes	660 000,00 €	0,00 €	660 000,00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	815,90 €	0,00 €	815,90 €
TOTAL RECETTES		904 066,92 €	0,00 €	904 066,92 €

<u>INVESTISSEMENT</u>				
DEPENSES				
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-	
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	- €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	51 817,50 €	13 182,50 €	65 000,00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	117 949,10 €	67 614,19 €	185 563,29 €
TOTAL DEPENSES		201 766,60 €	80 796,69 €	282 563,29 €

RECETTES				
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	53 896,37 €	0,00 €	53 896,37 €
Chap. 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	117 366,92 €	0,00 €	117 366,92 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 600,00 €	0,00 €	20 600,00 €
Chap. 10	Immobilisations corporelles	90 700,00 €	0,00 €	90 700,00 €
TOTAL RECETTES		282 563,29 €	0,00 €	282 563,29 €

COMMUNE

		BP	Report	BP + REPORT
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chap. 011	Charges à caractères général	491 300,00 €	0,00 €	491 300,00 €
Chap. 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 012 000,00 €	0,00 €	1 012 000,00 €
Chap. 014	Atténuations de produits	353 400,00 €	0,00 €	353 400,00 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	100 172,00 €	0,00 €	100 172,00 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	1 266 082,77 €	0,00 €	1 266 082,77 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 300,00 €	0,00 €	161 300,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	450 700,00 €	0,00 €	450 700,00 €
Chap. 66	Charges financières	48 000,00 €	0,00 €	48 000,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	140 992,00 €	0,00 €	140 992,00 €
TOTAL DEPENSES		4 023 946,77 €	0,00 €	4 023 946,77 €

RECETTES				
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté	1 242 172,77 €	0,00 €	1 242 172,77 €
Chap. 013	Atténuations de charges	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Chap. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services...	66 000,00 €	0,00 €	66 000,00 €
Chap. 73	Impôts et taxes	1 928 064,00 €	0,00 €	1 928 064,00 €
Chap. 74	Dotations et participations	422 000,00 €	0,00 €	422 000,00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	328 700,00 €	0,00 €	328 700,00 €
Chap. 76	Produits financiers	10,00 €	0,00 €	10,00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL RECETTES		4 023 946,77€	0,00 €	4 023 946,77 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 792,79 €	- €	16 792,79 €
Chap. 020	Dépenses imprévues	90 555,98 €	- €	90 555,98 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	228 300,00 €	- €	228 300,00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	13 216,52 €	716,52 €	12 500,00 €
Chap. 204	Subventions d'équipement versées	103 968,06 €	35 968,06 €	68 000,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	425 366,60 €	42 614,60 €	382 752,00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	1 186 841,38 €	56 041,38 €	1 130 800,00 €
Chap. 27	Autres immobilisations financières	232 928,00 €	- €	232 928,00 €
TOTAL DEPENSES		2 317 969,33 €	135 340,56 €	2 182 628,77 €

RECETTES				
Chap. 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 266 082,77 €	0,00 €	1 266 082,77 €
Chap. 024	Produits de cessions d'immobilisations (recettes)	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	161 300,00 €	0,00 €	161 300,00 €
Chap. 10	Immobilisations corporelles	488 600,00 €	0,00 €	488 600,00 €
Chap. 13	Subventions d'investissement	251 340,00 €	104 694,00 €	146 646,00 €
TOTAL RECETTES		2 287 322,77 €	104 694,00 €	2 182 628,77 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE les budgets primitifs de l'année 2018 tels que présentés.**

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaients présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-020 : AFFECTATION DES BIENS EN INVESTISSEMENT – CADRE ANNUEL

Chaque année, au cours de l'exercice, les services comptables de la collectivité sont amenés à imputer en section d'investissement, des dépenses dont les valeurs unitaires sont d'un montant inférieur à 500 €. Par conséquent, il appartient au Conseil Municipal d'adopter une délibération cadre chaque année, listant les biens de faible valeur concernés par ce principe.

Vu les articles L2122-21, L3221-2, et L 4231-2 du Code Général des collectivités Territoriales, donnant aux assemblées délibérantes la compétence de décider qu'un bien meuble de faible valeur puisse être imputé en section d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'établir un additif à la liste réglementaire définie par la circulaire interministérielle du 28 Avril 1987, précisant les règles d'imputation budgétaire des dépenses du secteur public local, de biens de valeur inférieure à 500 euros, considérées comme valeurs immobilisées,
- **DECIDE** de prendre une délibération – cadre annuelle précisant les biens pouvant être ainsi affectés en investissement, à savoir :
 - Tout matériel d'incendie
 - Tout matériel de transport
 - Tout matériel de bureau et d'informatique
 - Tout matériel et travaux de réfection des bâtiments communaux
 - Tout matériel et travaux de voirie pour les services techniques et les espaces verts
 - Tout mobilier et matériel urbain
 - Tout matériel et travaux d'éclairage public, de basse tension et de génie civil
 - Tout matériel et travaux de création ou de réaménagement d'espaces verts, parcs ou jardins
- **CHARGE** Madame Le Maire, pour l'année 2018, de prendre les décisions prévues aux articles L2122-21, L3221-2, et L 4231-2 du Code Général des collectivités Territoriales, et en particulier d'ordonner les dépenses et de les imputer en investissement, conformément à la présente délibération.

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Étaient présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUAS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-021 : CAMPING MUNICIPAL : TARIFICATION SOCIALE 2018

Depuis 2010, une tarification sociale a été adoptée, facilitant l'accès au camping municipal. Il est proposé de reconduire ce dispositif pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECLARE** formellement la vocation sociale du camping municipal. Cette vocation sociale se traduit, au regard de la tarification par des exonérations substantielles allant de 10 % à 100 %,
- **APPROUVE** la liste des personnes physiques et morales ouvrant droit à exonération partielle ou totale des redevances exigibles au titre des prestations tarifées du camping municipal, à savoir :
 - Colonies de vacances associatives : 10 %
 - Titulaires de l'allocation aux adultes handicapés : 20 %
 - Titulaires de la carte d'invalidité : 20 %
 - Titulaires du R.S.A : 20 %
 - Saisonniers sur Fréhel, ne résidant pas sur la commune : 20 %
 - C.L.S.H municipaux hors commune : 30 %
 - Associations d'insertion : 100 % sauf électricité
 - C.L.S.H de Fréhel : 100 %
 - Sauveteurs intervenant sur la commune 100 % sauf électricité
 - Personnel de sécurité du camping 100 %
 - Moniteurs saisonniers de l'Ecole de voile de Fréhel 100 % sauf électricité
 - Stagiaires du Syndicat des Caps 100 % sauf électricité
 - animateurs du dispositif Cap Armor de la commune 100 % sauf électricité
 - Groupes scolaires de la commune 100 %
 - Groupes scolaires hors commune 20 %
 - Salariés Club de Plage de Fréhel 100 % sauf électricité.

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Étaient présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-022 : TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNALES A DINAN-AGGLOMERATION

Par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal a acté le transfert à Dinan-Agglomération, de la zone d'activités de la Grande Abbaye, dans le cadre de la compétence Développement Economique conférée à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Cette compétence définie par l'article L.4251-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Afin de pouvoir céder les terrains disponibles dans les zones d'activités économiques à des entreprises, la loi prévoit que les biens appartenant au domaine privé des communes et nécessaires à l'exercice des compétences de Zones d'Aménagement Concerté/Zones d'Activité Economique puissent être transférés en pleine propriété à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dans la mesure où il s'agit de biens destinés à être revendus à des tiers.

La commune de Fréhel dispose d'une zone d'activités dotée de terrains disponibles (c'est-à-dire d'ores et déjà aménagés et prêts à être cédés à une entreprise).

COMMUNE	ZONE D'ACTIVITES
Fréhel	ZA de La Grande Abbaye

Le principe retenu est celui de la valorisation patrimoniale des terrains disponibles situés dans les zones d'activités économiques.

Ainsi, Dinan Agglomération prévoit d'acquérir immédiatement les terrains situés au domaine de la Grande abbaye, listés ci-dessous, au prix de cession pratiqué par la commune, soit 25€ H.T. le m².

ZAE	PARCELLES	SUPERFICIE en m ²	PRIX DE CESSION	MONTANT TOTAL
Fréhel	ZH 622, 623, 625, 626	12 686	25 HT	317 150 €

Le 18 décembre 2017, le Conseil Communautaire a défini les modalités financières et patrimoniales liées à ce transfert, soit :

- ↪ la mise à disposition à titre gratuit des biens et équipements publics,

⇒ l'acquisition immédiate ou différé, par Dinan-Agglomération des terrains cessibles au prix de cession pratiqué à l'heure actuelle par les communes,

Considérant ces éléments,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 66 (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L.5216-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de Dinan Agglomération et fixant le contenu de ses compétences obligatoires et optionnelles,

Vu les délibérations de Dinan Agglomération du 26 juin 2017 et du 18 décembre 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE les conditions patrimoniales et financières telles que décrites ci-dessus pour l'acquisition des terrains disponibles au sein de la zone d'activités économique communale de la Grande Abbaye transférée,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens de la zone d'activités,**
- **ACCEPTÉ l'acquisition par Dinan-Agglomération des terrains cessibles cadastrés section ZH n°622, 623, 625 et 626 d'une superficie de 12 686 m² dans la zone d'activités de la Grande Abbaye de la commune de Fréhel au prix de cession de 25€/m² HT,**
- **PREND ACTE du prix de cession qui s'élève à 317 150€ HT,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se référant à ce dossier,**
- **PRECISE que la présente transaction ainsi que les actes de vente des terrains cessibles seront signés en l'étude de Maître TROTEL- Blanchard-LE ROLLE - DROUVIN, Notaires à Fréhel,**
- **INDIQUE que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2017-2-125 du 21 décembre 2017.**

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUAS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-023 : RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Par délibération du 30 janvier 2018, le Conseil Municipal a décidé, majoritairement, la restructuration de la mairie en y greffant la bibliothèque municipale et la cyber-commune. Le projet se déploiera sur le site actuel situé Place de Chambly.

Il conviendra, dans un premier temps, de recenser les besoins des services. Une optimisation des locaux devra être pensée, tout en gardant à l'esprit l'importance d'aménager la salle du conseil municipal et des mariages au rez de chaussée du bâtiment afin de garantir l'accessibilité à toute personne.

Compte tenu des attentes que pourra exprimer le conseil municipal et des différents éléments techniques à prendre en compte dans ce projet, il vous est proposé de faire appel à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui accompagnera la commune jusqu'au choix du maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADHERE** à la suggestion de Madame le Maire et décide de solliciter une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de restructuration de la mairie,
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la consultation et signer tout document se rapportant à ce dossier.

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUAS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-024 : REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre du budget primitif 2018, des crédits sont ouverts pour la réhabilitation de la salle des fêtes. Des travaux pour l'aménagement intérieur des locaux sont envisagés. Afin d'aider à la commune à recenser ses besoins pour concrétiser le projet, il vous est proposé de recourir à une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage qui accompagnera la commune jusqu'au choix du maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADHERE** à la suggestion de Madame le Maire et décide de solliciter une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet d'aménagement intérieur de la salle des fêtes,
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la consultation et signer tout document se rapportant à ce dossier.

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joële TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-025 : DEMANDE D'ABROGATION DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ACTUELLEMENT EN COURS

Par délibération du 24 octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble de son territoire.

La législation et de la réglementation au niveau des intercommunalités connaissent des évolutions significatives. Ainsi, le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme », au profit de la Communauté de Communes du Pays de Matignon entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Le schéma départemental de coopération intercommunal adopté par le Préfet, le conduit à transférer la compétence urbanisme à la Communauté d'agglomération de Dinan le 1^{er} janvier 2017.

La procédure de révision a été suspendue par Monsieur le Président de Dinan Agglomération suite à l'avis défavorable des services de l'Etat. Compte tenu des difficultés rencontrées et de la complexité du dossier pour aboutir aux objectifs fixés initialement, il vous est proposé de demander à Dinan-Agglomération d'abroger la procédure en cours.

Cependant, une délibération portant sur la délimitation des zones humides de la Commission Locale de l'Eau du 20 décembre 2017, complétée par celle de la commune du 30 janvier 2018, nécessite l'harmonisation des documents graphiques du PLU.

Aussi, il s'avère incontournable de demander à la communauté d'agglomération l'ouverture d'une nouvelle procédure tenant compte de ces éléments et intégrant la réduction de la zone naturelle cadastrée section pour permettre la réalisation d'un projet de construction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DEMANDE** à Dinan-Agglomération d'abroger la procédure de révision du PLU de la Commune de Fréhel actuellement en cours,
- **SOLLICITE** l'ouverture d'une nouvelle procédure en urbanisme afin d'harmoniser les documents graphiques avec les délibérations de la CLE du 20 décembre 2017 et du conseil municipal du 30 janvier 2018 portant sur la définition des zones humides,

- **PRECISE que cette nouvelle procédure devra intégrer la réduction de la zone naturelle située sur les parcelles ZL 87, destinées à recevoir un projet de construction,**

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 10 mars 2018.
Le Maire.

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 28 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Date d'affichage : 23 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Étaient présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Claude BOULIN, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Jacques GIRARD, Josiane MEHOUS, Bernard PINAUD, Jean-Pierre POINSOT, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Caroline MARTIN, Joëlle TADIER donnant procuration à Didier CHOLET, Michel CALLIOT donnant procuration à Michèle MOISAN, Laurent PANNETIER donnant procuration à Claude BOULIN, Claude BERNARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT.

Didier CHOLET est nommé secrétaire.

Délibération n° 2018-2-026 : VŒU POUR LE MAINTIEN D'UN TRIBUNAL INTERDEPARTEMENTAL SAINT-MALO/DINAN

Considérant que :

- Le rapport « Adaptation du réseau des juridictions » de Messieurs Raimbourg et Houillon a été remis à Madame la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, le 15 janvier dernier. Il préconise de « mettre en cohérence » l'organisation judiciaire avec les échelons administratifs départemental et régional (sauf cas exceptionnel) ».
- Le projet de réforme de la carte judiciaire annoncée en décembre fait craindre notamment la réduction du nombre de tribunaux de Grande Instance à un seul par département. Un tel projet conduirait à supprimer le Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo/Dinan.
- Une telle situation n'est souhaitée ni par les magistrats, ni par les avocats, ni par les justiciables. Il s'avère même qu'elle engendrerait un coût supplémentaire pour l'Etat.
- Le nouveau Palais de Justice de Saint-Malo/Dinan entrera en service le 22 mai prochain et il convient dans l'intérêt du contribuable de faire fonctionner ce nouvel outil à l'optimum de ses capacités.
- Madame la Ministre a assuré qu'aucun site judiciaire ne sera fermé. Elle a également précisé que « la réforme de l'organisation territoriale de la justice visait à satisfaire les intérêts essentiels des justiciables (...). Nous devons garantir aux justiciables un accès à la justice simple, direct, transparent et, je l'espère, rapide ».

Ainsi, Considérant ces éléments, le **Conseil Municipal de FREHEL, réuni en séance ordinaire, à l'unanimité, demande au Gouvernement :**

- **DE MAINTENIR** la carte judiciaire actuelle en Bretagne en rejetant le projet d'un seul Tribunal de Grande Instance (ou futur Tribunal Judiciaire) par département,
- **DE CREER** un Tribunal Judiciaire de Saint-Malo/Dinan sur le site de Saint-Malo, tout en faisant évoluer les tribunaux d'instance de Dinan et de Saint-Malo en de véritables tribunaux de proximité, ceci dans l'intérêt des justiciables, de l'efficacité de la justice et du respect du principe de proximité.

Michèle MOISAN,
Maire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 6 mars 2018.
Le Maire.